



## Compte-rendu de la réunion de bureau du 5 novembre 2015

### 1 – Compte-rendu de la réunion de bureau du 8 octobre 2015

- Point sur les commissions et groupes de travail
  - C.A.D.D. : Bernard Collobert informe le bureau qu'il a été invité à participer au jury de la consultation « Climat Décllic » organisée par Brest métropole. <http://www.leclimatdecllic.brest.fr/>
  - Commission économie, Veille et prospective  
La première réunion du comité d'orientation stratégique a eu lieu le 21 septembre.  
La commission s'est réunie le 6 octobre : présentation du diagnostic et débat. La question de la réalité des antagonismes Brest/Quimper a été soulevée dans l'objectif d'une métropole au « service » de l'Ouest Breton.  
La CFDT a également informé le bureau qu'un comité local emploi formation était mis en place dans le Pays de Brest réunissant les différents services ad-hoc.  
Le bureau proposera aux animateurs de la commission que l'ADESS fasse une présentation de l'économie sociale et solidaire lors d'une prochaine réunion. <http://www.ess-bretagne.org/>
- Impact de la loi NOTRe sur l'activité du Conseil  
Guy Jourden interviendra lors de la prochaine réunion de bureau du Pôle métropolitain du Pays de Brest.
- Expérimentation Contrat de réciprocité Brest métropole-Pays du Centre Ouest Bretagne
- Jean-Pierre Caroff a été missionné par Brest métropole afin de suivre cette expérimentation. Le Conseil de développement a été sollicité afin de désigner deux membres pour le représenter. UN comité de pilotage aura lieu en novembre.
- Mobilité-Accessibilité de l'Ouest Breton :  
L'ensemble des conseils de développement sollicités est favorable à un travail commun sur ce thème, à l'exception de Lorient qui n'a pas répondu en raison de sa réorganisation. Une réunion sera organisée en janvier afin d'élaborer un programme de travail avec les autres conseils de développement (2 à 3 représentants par conseil).  
Yves Jullien signale qu'il ne faut pas faire abstraction de la question de la mobilité interne au Pays de Brest.
- Maryse Larpent informe les membres du bureau de la charge de travail importante du Conseil en cette fin d'année. (cf. document joint)



## 2 – Ordre du jour de la réunion de bureau du 5 novembre 2015

- Point commissions et groupe de travail
- programme de travail du conseil - 4<sup>ème</sup> trimestre 2015
- Les conséquences de la loi NOTRe pour le conseil
- Comité unique de programmation - nouvelles modalités de désignation des représentants de la société civile
- Expérimentation Contrat de réciprocité ville-campagne : désignation des représentants du Conseil (candidats : Chantal Guillerm, Institut de géoarchitecture, Hervé Quinquis)
- Organisation de l'assemblée plénière du 10 décembre
- Questions diverses
  - CCPLD : projet de territoire, prochaine réunion le 17/11
  - Comité de pilotage du Schéma départemental de l'accessibilité des services aux publics du 20/10/2015
  - Réunion Réseau breton le 12/11/2015, des participants ?
  - Réunion CESER le 20/11/2015 : Forum prospectif : Climat, énergie et société à l'horizon 2050 : une Bretagne en transition

Présents : Bouvet Yvanne (UBO) ; Bourhis Yves ; Cariou Emilie (ADESS) ; Caroff Jean-Pierre ; Collobert Bernard ; Crouaud Pierre ; Guillerm Chantal ; Huon Patrick (FDSEA) ; Jagaille Patrick ; Jourden Guy (CGT) ; Jullien Yves ; Le Roux Serge (SNCF) ; Lebreton Jean-Claude (CFE-CGC) ; Piriou Jean-Yves (Eau et rivières de Bretagne) ; Prigent Lionel (Institut de géoarchitecture) ; Quinquis Hervé

### 1 – Point sur les commissions et groupes de travail

- Aménagement, Développement durable  
Bernard Collobert informe le bureau qu'il a participé au jury de sélection de l'opération Climat Décllic organisée par Brest métropole (<http://www.leclimatdecllic.brest.fr/>)  
La commission se réunira le 19 novembre à 17h30 afin de réfléchir aux enjeux du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCoT du Pays de Brest, puis le 20 novembre à 16h30 afin de travailler avec les services de Brest métropole sur la grille d'analyse de leur activité au regard du développement durable.
- Culture  
La commission culture s'est réunie le 4 novembre afin de poursuivre la réflexion sur l'organisation d'une rencontre des acteurs de la culture à Plouguerneau au 1<sup>er</sup>

➤ CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

9 rue Duquesne – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 30 – 02 98 33 51 79

Contact : [maryse.larpent@adeupa-brest.fr](mailto:maryse.larpent@adeupa-brest.fr)



trimestre 2016. Onze professionnels ont participé à cette réunion qui a permis d'affiner les objectifs de la rencontre.

Le Conseil de développement, dont la mission est également de faciliter l'émergence de projets issus de la société civile, ne sera pas organisateur mais accompagnera les acteurs culturels dans le montage de cet événement.

- Economie, Veille et prospective

La commission travaille sur la stratégie métropolitaine de développement économique. Ses animateurs ainsi que le président du Conseil sont membres du comité d'orientation stratégique dont la seconde réunion s'est tenue le 5 novembre 2015. Le diagnostic réalisé par le cabinet INKIPIT y a été présenté.

D'ores et déjà le bureau du Conseil considère qu'il conviendra d'être vigilant sur la dimension « Pays » de la stratégie, des liens avec les autres communautés et leurs projets de territoires ainsi que sur la démarche de suivi et de mise en œuvre de la stratégie. Les membres du bureau considèrent également que la stratégie métropolitaine de développement devra être prise en compte dans le SCoT du Pays de Brest. En effet, à cette échelle territoriale, le seul document opposable est le SCoT qui peut être un levier pour le développement économique.

Le Conseil pourra également inciter les communautés à donner un avis sur la stratégie métropolitaine de développement économique tout comme elles l'ont fait pour soutenir la candidature de la communauté urbaine au statut de métropole.

Lors des rendez-vous du SCoT du 8 octobre, Guy Jourden a présenté sa vision du Pays de Brest en 2035.

Cette proposition a été transmise aux membres du bureau et des commissions économie et veille et prospective. Elle va être transmise à l'ensemble des membres du Conseil de façon à collecter un maximum de propositions et d'avis.

Maryse Larpent se chargera de collecter les contributions et de les intégrer dans un seul document.

- Assemblée plénière du 10 décembre 2015

La prochaine assemblée plénière du Conseil de développement aura lieu le 10 décembre si possible à Landerneau. L'objectif de cette assemblée sera de débattre et de dégager les enjeux de la stratégie métropolitaine de développement économique à l'échelle du Pays de Brest. L'organisation de cette réunion pourrait prendre la forme d'ateliers de coproduction.

- Expérimentation du contrat de réciprocité ville-campagne

Le Conseil de développement est sollicité afin de désigner 2 représentants au comité de pilotage. Outre Guy Jourden, trois membres du bureau se proposent d'assister aux réunions en fonction de leur disponibilité : Chantal Guillerm, Hervé Quinquis et Lionel Prigent (Institut de géoarchitecture).

- Questions diverses et agenda

- o Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public :

Guy Jourden a participé à la réunion d'installation du comité de pilotage. Son compte-rendu figure en annexe. Il est décidé de réunir la commission sociétale sur ce sujet.



- Projet de territoire de la communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas :  
Maryse Larpent a participé à la première réunion organisée par la communauté. Guy Jourden et Patrick Huon représenteront désormais le Conseil dans les réunions concernant ce projet de territoire. Le diagnostic et le compte-rendu de la réunion sont annexés au présent document.
- Agenda du conseil
  - 17 novembre 2015 : Projet de territoire Communauté de commune du Pays de Landerneau-Daoulas
  - 18 novembre 2015 : Groupe de travail Rade de Brest, audition de la Chambre d'agriculture
  - 19 novembre 2015 : Commission Aménagement Développement Durable, scénarios d'Aménagement et de développement durable du SCoT
  - 20 novembre 2015 : Commission Aménagement Développement Durable, Rapport développement durable de Brest métropole
  - 24 novembre 2015 : Commission Economie, Veille et Prospective, Stratégie Métropolitaine de développement Economique
  - 3 décembre 2015 : Réunion de bureau
  - 4 décembre 2015 : Groupe de travail Rade de Brest, auditions Brest Terres Océanes et GIZC
  - 8 décembre 2015 : Commission sociétale : Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public
  - 9 décembre 2015 : Commission culture (à confirmer)
  - 10 décembre 2015 : Assemblée Plénière
  - 14 décembre 2015 : Comité de pilotage expérimentation contrat de réciprocité Brest métropole – Pays du COB
  - 17 décembre 2015 : Réseau des conseils de développement bretons (à confirmer)



Annexe :

Compte rendu de la Réunion de mise en place du Comité de Pilotage du Schéma Départemental de l'accessibilité des services au public 20/10/15

Lieu : Quimper-Préfecture.

Participants : Guy Jourden pour le Conseil de Développement de la Métropole et du Pays de Brest

Le 20 octobre 2015, à la préfecture du Finistère à Quimper, s'est tenue la réunion de mise en place du Comité de pilotage du Schéma Départemental de l'Accessibilité des Services Au Public. Ce schéma de 6 ans est prévu par la Loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) du 7 août 2015.

Son élaboration est conjointe : Préfet et Conseil Départemental.

Y sont associés dans le Finistère : les Présidents d'EPCI et les Présidents des Conseils de Développement des 4 Pays.

Une mise au point préalable a porté sur la définition des services au public qui seraient "*l'ensemble des services publics et privés, nécessaires aux populations, répondant aux besoins des usagers et indispensables à la vie des territoires*"

*Le Conseil de développement approuve cette démarche sur la nécessité des services publics de proximité, sur la réponse aux besoins, à condition que le recensement de ces besoins se fasse dans le dialogue et la concertation.*

*Les Conseils de développement peuvent apporter leur contribution, mais elle sera uniquement celle de la société civile organisée.*

Le schéma départemental doit suivre les orientations nationales c'est à dire dégager des priorités d'intervention par territoires (par exemple les Pays) et définir un niveau adapté de services.

Pour le schéma Finistérien cela implique la prise en compte des services dont le Conseil Départemental et l'Etat sont opérateurs et financeurs, en portant une attention particulière aux publics les plus fragiles (personnes âgées, jeunes, privés d'emploi ...)

*Cela doit se faire en mettant en œuvre la démocratie participative, comme l'a indiqué la vice-présidente du Conseil Départemental : "sans une dynamique locale nous n'y arriverons pas !"*

*Le Conseil de développement pourrait préconiser la création de Comités locaux réunissant les usagers, les opérateurs, les acteurs économiques et sociaux, les élus locaux, des représentants du Conseil de développement et de l'Etat...*

➤ CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

9 rue Duquesne – BP 61 321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 30 – 02 98 33 51 79

Contact : [maryse.larpent@adeupa-brest.fr](mailto:maryse.larpent@adeupa-brest.fr)



La démarche préconise également de porter un regard spécifique aux questions de mutualisation et de recours aux nouvelles technologies.

Concernant la méthodologie, au-delà du Comité de pilotage, il est prévu la création de Comités Consultatifs à géométrie variable, organisés à l'échelle départementale ou des Pays, pouvant associer le Conseil Régional, les Conseils de Développement des 4 Pays, les élus locaux, les opérateurs de service, l'ARS et les représentants des usagers...ainsi qu'un Comité Technique entre les services de l'Etat et du Conseil Départemental.

Les opérateurs de service seront associés dès le démarrage du diagnostic sur leurs enjeux et leurs stratégies d'implantation puis tout au long de la démarche à travers le Comité de pilotage et les Comités consultatifs.

L'association des EPCI au Schéma Départemental est prévu par la loi NOTRe.

Les EPCI auront un rôle accru en matière de services au public et l'échelle communautaire devient un niveau opérationnel pour la mise en place des actions; (exemple : création de Maisons de Services Au Public)

La démocratie participative est mise en avant dans "*l'élaboration du Schéma départemental afin de prendre en compte l'expression des usages et des besoins, nécessaires à l'analyse de l'accessibilité*".

*La participation de notre Conseil à ce schéma pourrait se faire par l'intermédiaire d'un groupe de travail élargi de la commission sociétale.*

*Les 4 conseils de développement du Finistère étant impliqués dans la démarche et dans le comité de pilotage il faudrait voir comment nous pouvons travailler ensemble pour faire des préconisations communes.*

### Calendrier

2015 Comité de pilotage installation. Lancement d'une consultation pour la réalisation du Schéma

2016 de Janvier à Juillet : état des lieux-diagnostic par Pays

Août Novembre : réalisation du schéma départemental

Décembre : vote du schéma par le Conseil Départemental

2017 Transmission pour avis aux EPCI, au Conseil Régional et à la Conférence Territoriale de l'Action Publique - Approbation par CD puis arrêté préfectoral

Sur les 6 ans du Schéma : Comité de suivi annuel du Schéma

➤ CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

9 rue Duquesne – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 30 – 02 98 33 51 79

Contact : [maryse.larpent@adeupa-brest.fr](mailto:maryse.larpent@adeupa-brest.fr)



### Rappel des financements :

#### Investissements :

Soutien de l'Etat FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoires)  
20% du coût du projet plafond 300 000 € + 10% si construction bâtiment HQE

DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) = 20 % taux moyen d'intervention  
Soit un total possible de 50 % de fonds de l'Etat en investissement

#### Fonctionnement

FNADT : 25% des dépenses annuelles de fonctionnement plafond 17 500 euros

Fonds inter-opérateurs : 25% des dépenses annuelles de fonctionnement plafond 17 500 euros

Soit 35 000 euros en fonctionnement

Le groupe La Poste utilise non seulement ces 2 fonds pour le fonctionnement elle prend les 50 % restant sur le Fonds Postal de péréquation territoriale

La ressource du fonds postal de péréquation territoriale est principalement constituée de l'abattement de fiscalité locale dont La Poste bénéficie qui est évaluée à 140 millions d'euros par an



## Compte rendu de la Réunion de mise en place du Comité de Pilotage du Schéma Départemental de l'accessibilité des services au public 20/10/15

Lieu : Quimper-Préfecture.

Participants : Guy Jourden pour le Conseil de Développement de la Métropole et du Pays de Brest

Le 20 octobre 2015, à la préfecture du Finistère à Quimper, s'est tenue la réunion de mise en place du Comité de pilotage du Schéma Départemental de l'Accessibilité des Services Au Public.

Ce schéma de 6 ans est prévu par la Loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) du 7 août 2015.

Son élaboration est conjointe : Préfet et Conseil Départemental.

Y sont associés dans le Finistère : les Présidents d'EPCI et les Présidents des Conseils de Développement des 4 Pays (Voir liste jointe)

Une mise au point préalable a porté sur la définition des services au public qui seraient "*l'ensemble des services publics et privés, nécessaires aux populations, répondant aux besoins des usagers et indispensables à la vie des territoires*"

*Le Conseil de développement approuve cette démarche sur la nécessité des services publics de proximité, sur la réponse aux besoins, à condition que le recensement de ces besoins se fasse dans le dialogue et la concertation.*

*Les Conseils de développement peuvent apporter leur contribution, mais elle sera uniquement celle de la société civile organisée.*

Le schéma départemental doit suivre les orientations nationales c'est à dire dégager des priorités d'intervention par territoires (par exemple les Pays) et définir un niveau adapté de services.

Pour le schéma Finistérien cela implique la prise en compte des services dont le Conseil Départemental et l'Etat sont opérateurs et financeurs, en portant une attention particulière aux publics les plus fragiles (personnes âgées, jeunes, privés d'emploi ...)

*Cela doit se faire en mettant en œuvre la démocratie participative, comme l'a indiqué la vice-présidente du Conseil Départemental : "sans une dynamique locale nous n'y arriverons pas !"*

*Le Conseil de développement pourrait préconiser la création de Comités locaux réunissant les usagers, les opérateurs, les acteurs économiques et sociaux, les élus locaux, des représentants du Conseil de développement et de l'Etat...*

La démarche préconise également de porter un regard spécifique aux questions de mutualisation et de recours aux nouvelles technologies.

➤ CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

9 rue Duquesne – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 30 – 02 98 33 51 79

Contact : [maryse.larpent@adeupa-brest.fr](mailto:maryse.larpent@adeupa-brest.fr)



Concernant la méthodologie, au-delà du Comité de pilotage , il est prévu la création de Comités Consultatifs à géométrie variable, organisés à l'échelle départementale ou des Pays, pouvant associer le Conseil Régional, les Conseils de Développement des 4 Pays, les élus locaux, les opérateurs de service, l'ARS et les représentants des usagers...ainsi qu'un Comité Technique entre les services de l'Etat et du Conseil Départemental.

Les opérateurs de service seront associés dès le démarrage du diagnostic sur leurs enjeux et leurs stratégies d'implantation puis tout au long de la démarche à travers le Comité de pilotage et les Comités consultatifs.

L'association des EPCI au Schéma Départemental est prévu par la loi NOTRe.

Les EPCI auront un rôle accru en matière de services au public et l'échelle communautaire devient un niveau opérationnel pour la mise en place des actions; (exemple : création de Maisons de Services Au Public)

La démocratie participative est mise en avant dans "*l'élaboration du Schéma départemental afin de prendre en compte l'expression des usages et des besoins, nécessaires à l'analyse de l'accessibilité*".

*La participation de notre Conseil à ce schéma pourrait se faire par l'intermédiaire d'un groupe de travail élargi de la commission sociétale.*

*Les 4 conseils de développement du Finistère étant impliqués dans la démarche et dans le comité de pilotage il faudrait voir comment nous pouvons travailler ensemble pour faire des préconisations communes.*

### Calendrier

2015 Comité de pilotage installation. Lancement d'une consultation pour la réalisation du Schéma

2016 de Janvier à Juillet : état des lieux-diagnostic par Pays  
Août Novembre : réalisation du schéma départemental  
Décembre : vote du schéma par le Conseil Départemental

2017 Transmission pour avis aux EPCI, au Conseil Régional et à la Conférence Territoriale de l'Action Publique - Approbation par CD puis arrêté préfectoral  
Sur les 6 ans du Schéma : Comité de suivi annuel du Schéma



### Rappel des financements :

#### Investissements :

Soutien de l'Etat FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoires)  
20% du coût du projet plafond 300 000 € + 10% si construction bâtiment HQE

DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) = 20 % taux moyen d'intervention  
Soit un total possible de 50 % de fonds de l'Etat en investissement

#### Fonctionnement

FNADT : 25% des dépenses annuelles de fonctionnement plafond 17 500 euros

Fonds inter-opérateurs : 25% des dépenses annuelles de fonctionnement plafond 17 500 euros

Soit 35 000 euros en fonctionnement

Le groupe La Poste utilise non seulement ces 2 fonds pour le fonctionnement elle prend les 50 % restant sur le Fonds Postal de péréquation territoriale

La ressource du fonds postal de péréquation territoriale est principalement constituée de l'abattement de fiscalité locale dont La Poste bénéficie qui est évaluée à 140 millions d'euros par an

**Présents :**

Patrick Leclerc, président de la Communauté de communes

Laurence Fortin, vice-présidente à la Prospective

Didier Baumont, directeur général des services

Aurélie Guerer, chargée de mission Projet de Territoire

Gilles Coffin et Marie Cotard, consultants du cabinet Praxidev

Algotherm (Dominique LECOMTE) ; Association Château et Patrimoine de la Roche-Maurice (Jean-Yves CHOQUER) ; Association Don Bosco (Jean ELLEOUET et Michel JEZEQUEL) ; ADMR (Pierre BEAUMONT et Marilyne FLOCH) ; ADS des pays de Landerneau, Lesneven, Plabennec (Patrick CAUSEUR et M. NICOLAS) ; Association Dourdon (Lénaïg SALAUN) ; Association Entreprendre (Jean-Yves LAOUENAN) ; Association Langazel (Jean Claude PERRAMANT et Yvon KERGOAT) ; Atelier culturel Landerneau (Michel LAGOUCHE) ; Centre hospitalier Ferdinand-Grall (Claire MILLINER) ; Centre nautique de Rostiviec (Christian CHARDON) ; Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (Gilbert BIAN et Thierry ABALEA) ; Centre E-Leclerc (Laurent HEIM), Chambre d'Agriculture du Finistère (Alain HINDRE) ; Cogedis (Frédéric KERLAN), Collège de Coat-Mez (Sabine DEBUSSCHER) ; Conseil de développement du Pays de Brest (Maryse LARPENT) ; Groupe scolaire les 2 rives (M<sup>me</sup> CARIOU) ; Kann al Loar Festival (Erwan YVENOU) ; Lagadec T.P. (Louis-Paul LAGADEC et Stéphane LEPRETRE) ; Landerneau boutiques (Hervé KERMARREC) ; Landerneau Bretagne Basket (Erwan CROGUENNEC) ; Lycée de l'Elorn (Yves MILBEO), Maison Pour Tous (Marc GELISSE) ; OMS Landerneau (Loïc KERINEC) ; Parc Naturel Régional d'Armorique (Jean-Jacques BARREAU) ; Relais Travail (Mr LAMOUR) ; Rolland remorques (Béatrice LE GALL) ; Scarmor (Michel JESTIN) ; SNCF (Arnaud BRIANT) ; Super U Daoulas (Thierry BELLAGAMBA) ; Tennis de table de Saint-Divy (Thomas KERNEIS) ; Tournoi de football international de Dirinon (René LE MOIGNE) ; TransElornTourisme (Christian LABAT)

**Excusés :**

Armorique Habitat ; Centre radar de Bretagne ; Clinique de l'Elorn ; EPCC Chemins du Patrimoine en Finistère ; Espace culturel E.Leclerc de Landerneau ; Fête du bruit Festival (Régie-scène) ; Fonds Hélène et Edouard Leclerc (FHÉL) ; Groupama ; Région Bretagne (Loïc Pezennec) ; Symeed ; Triskalia.

A l'occasion de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un projet de territoire sur la Communauté de Communes du Pays de Landerneau – Daoulas, un volet concertation a été souhaité par les élus communautaires et initié avec les acteurs du territoire. Une première phase est mise en place par le biais de séances plénières avec les « forces vives » du territoire et une deuxième phase sera menée auprès de l'ensemble des acteurs (réunions publiques).

M. Leclerc, Président de la Communauté de Communes, insiste sur l'importance de construire le projet de territoire avec ses acteurs. Les personnes invitées aux séances plénières correspondent à un échantillon représentatif des « forces vives », venant d'horizons différents, pour permettre l'expression de plusieurs perceptions et plusieurs angles d'approche du territoire. Les modalités de la concertation citoyenne sont actuellement à l'étude.

L'objectif est d'aboutir à une vision globale et partagée du diagnostic ainsi que des enjeux et problématiques pour réussir à approfondir certaines orientations stratégiques concernant le futur du territoire.

La présente synthèse intègre les réflexions et constats apportés lors de la séance plénière du 13 octobre 2015. Cette réunion s'est déroulée dans les locaux de la Maison des Services Publics à Landerneau et a rassemblé 44 participants.

L'ordre du jour a été le suivant :

- Contexte de l'étude
- Restitution du diagnostic territorial
- Réflexion collective autour des enjeux et problématiques du territoire

## Contexte de l'étude

6 constats pour une mise en perspective du territoire :

- La Communauté de communes est une jeune intercommunalité qui fête ses 20 ans en 2015
- 2014 a marqué la mise en place d'une nouvelle mandature
- Une intercommunalité en évolution constante en matière de transfert de compétences
- Un contexte de concurrence entre les territoires
- La récente acquisition du statut de métropole par Brest Métropole Océane
- Une nécessaire réflexion sur la stratégie économique à adopter au sein du Pays de Brest
- Dans un contexte de baisse de dotations de l'Etat, il appartient à la Communauté de rationaliser ses dépenses et d'anticiper ses actions prioritaires

Au regard de ces éléments contextuels, la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas souhaite définir sur 10 / 20 / 30 ans, une stratégie qui définira des orientations et des projets pour dessiner le territoire de demain.

Aussi, le groupement composé des cabinets Sémaphores et Praxidev a été retenu pour accompagner la Communauté de communes dans l'élaboration de ce projet de territoire. Le choix d'un cabinet hors Pays de Brest par la Communauté n'est pas anodin, dans la mesure où elle souhaitait bénéficier d'un regard le plus objectif possible.

## Remarques sur le diagnostic

- Atouts du territoire :
  - La localisation géographique de la Communauté de Communes est un facteur important d'attractivité (proche d'une métropole à taille humaine)
  - Le territoire fait l'objet d'une croissance démographique constante et il est essentiel de prendre en compte ce phénomène pour évaluer les besoins qui y sont associés
  - La richesse patrimoniale est un véritable atout (littoral, paysages de qualité, important patrimoine naturel et historique)
  - Le secteur touristique est un vecteur en développement sur le territoire (de plus en plus d'animations liées au patrimoine)
  - Sur le secteur de la santé, l'hôpital de Landerneau propose une offre complémentaire à celui de Brest ce qui, associé à un cadre de vie de qualité, constitue une force pour conserver et attirer les médecins.
  
- Vigilances exprimées :
  - Constituée de 22 communes avec une ville-centre, des villes littorales et des villes plus rurales, il est constaté que la Communauté doit veiller à conserver l'équilibre territorial malgré une grande hétérogénéité des problématiques et enjeux rencontrés à l'échelle communale. Ce constat fait écho à une difficulté du projet de territoire : définir une stratégie cohérente qui respecte les singularités tout en déployant un regard commun, une vision partagée du territoire. Concilier des communes qui ont des histoires et problématiques différentes, tenir compte des disparités, de la diversité des communes sont des conditions à la réussite d'un tel projet.
  
  - Sur le volet « Tourisme », une remarque est faite sur la montée en puissance de Brest Terres Océanes (BTO) : c'est à présent BTO qui gère la promotion touristique du territoire de la Communauté de communes, et les atouts de ce territoire pourraient être noyés dans la promotion globale du Pays de Brest. Sur ce point, Patrick Leclerc, souligne qu'il s'agit d'accroître la visibilité de l'offre touristique de la Communauté en valorisant des marqueurs forts et différenciants de ce territoire pour créer sa valeur ajoutée au sein d'une offre généralisée à plus grande échelle, mais diversifiée.
  
- Les manques relevés par le diagnostic :
  - Le constat sur la richesse du développement endogène est partagé. Pour poursuivre la dynamique économique actuelle, il convient de se demander comment cette richesse présente et conservée sur la Communauté (commerces, artisanat) est-elle restée endogène. Cette particularité est très rare dans le Finistère, surtout pour une Communauté située aussi près d'une métropole.
  
  - Concernant le diagnostic, il est souligné la nécessité de se baser sur une approche démographique plus fine afin de mieux répondre aux besoins de la population qui

arrive sur ce territoire. Nous devons définir quel type de population y vit, ou viendra y vivre, pour préciser ses besoins de manière pertinente, adéquate.

### Enjeux mis en évidence

- Faire en sorte que les acteurs du territoire s'identifient au projet
- Répondre aux attentes des citoyens
- Maintenir l'attractivité du territoire avec :
  - La présence d'équipements de qualité, de bons réseaux et moyens de transports.
  - Une accessibilité renforcée au Haut Débit, comme cela est actuellement entrepris avec le projet de la Région (BTHD), pour faire face aux évolutions des modes de travail tels que la dématérialisation des communications, le télétravail et des échanges d'informations rapides et efficaces.
- Adopter une politique affichée et volontariste pour :
  - Le souci permanent d'un développement territorial équilibré
  - Réfléchir conjointement aux actions menées et aux infrastructures qui les accompagnent (politique de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés)
  - Une gestion maîtrisée du parcours résidentiel des entreprises. Le parcours de l'entrepreneur est un facteur d'explication du développement endogène de la Communauté. Pouvoir proposer un immobilier adapté à chaque étape de développement des entreprises permet à la Communauté de conserver ces entreprises sur son territoire (pépinière pour la phase de création, hôtel d'entreprises et pôle économique d'activité pour sa phase de maturité). Une attention particulière doit être portée à l'implantation durable de l'entreprise sur le territoire. Proposer des baux de location lors de la phase de lancement des entreprises, puis une cession de terrain / bâti foncier lorsque l'entreprise est parvenue à une phase de développement accru et souhaite s'installer durablement sur ce territoire, constitue un enjeu évident.
  - Rendre cohérente la politique relative à l'offre commerciale avec l'évolution démographique étudiée sur le territoire. La difficulté rencontrée dans le domaine commercial réside dans l'impossibilité de prédire avec certitude la manière dont la société consommera demain. Cependant, le projet de territoire peut redéfinir des intentions sur la façon dont on aimerait que le commerce se développe, y compris dans les petites communes. Les acteurs commerciaux présents distinguent deux tendances futures : une génération Y qui consommera essentiellement sur Internet, et d'autre part une population vieillissante, qui vit dans les centres des communes et qui consomme dans les commerces de proximité, où elle recherche également le lien social.
- Développer l'axe stratégique d'un territoire accessible aux différents publics :
  - Accroître la capacité d'intégration du public « fragilisé »
  - Accompagner le public âgé, en termes d'habitat et de lien social. Il est souligné que les + de 75 ans représenteront plus de 16% de la population en 2040, et que de ce constat d'avenir doit découler un travail sur l'isolement des personnes âgées, via des propositions d'actions innovantes tels que les habitats partagés par exemple.

- Faciliter l'arrivée de nouveaux ménages, tout en veillant à pérenniser le degré de bien-être et le cadre de vie des ménages déjà installés sur ce territoire.
- Approfondir la réflexion en matière de services à la personne. Les acteurs sont actuellement présents, il s'agirait de les mettre en réseau pour travailler autour d'un même projet au service des ambitions du territoire.
- Renforcer l'accessibilité du Pays de Landerneau-Daoulas en :
  - Permettant une meilleure circulation interne (axe Nord / Sud), ce qui favoriserait la mobilité sur le territoire de la Communauté, et à la fois renforcerait le sentiment d'appartenance de ses habitants à un territoire commun. C'est un problème récurrent auquel il faut remédier à court terme, d'autant plus que le Pays de Landerneau-Daoulas constitue l'entrée du Pays de Brest.
  - Evitant l'écueil futur (d'ici à 5 ans) de saturation de la ville-centre. Il faut étudier les questions du déplacement dès aujourd'hui, sans quoi Landerneau verra son potentiel de développement et d'attractivité largement entravé demain.
- Accompagner les changements de comportements au vu des enjeux du développement durable.
  - Travailler sur l'accompagnement d'un changement de comportement des usagers lié aux enjeux d'économie de la ressource. Il est remarqué que l'habitat individuel est largement privilégié par notre société, avec une surface de jardin privatif assez conséquente, ce qui consomme beaucoup de foncier. La planification en matière d'urbanisme doit participer à cet enjeu d'économie de l'espace.
  - Les modes de déplacement les plus utilisés (voiture) deviennent pénalisants économiquement. Les politiques publiques liées au transport et au déplacement (covoiturage, transports en commun) doivent prendre en compte cette donnée.
  - Valoriser l'agriculture de proximité, réfléchir au gisement potentiel de capacité de production énergétique (filière bois-énergie), considérer le littoral comme un vivier de ressources et d'emploi.

### Problématiques évoquées

- Des questions se posent sur l'avenir des centres-villes. Le contexte actuel voit disparaître peu à peu les commerces de proximité des centres-bourgs au profit de zones d'activités en fort développement. Qu'en sera-t-il sur le territoire de la Communauté ? Doit-on poursuivre la politique de réhabilitation des petits commerces de proximité ?
- Chaque année, ce sont plusieurs hectares de terres agricoles qui disparaissent au nom de l'attractivité économique et résidentielle en Bretagne. Comment préserver l'agriculture tout en donnant les moyens aux entreprises de s'implanter ?
- L'étalement urbain, les modes d'habitat qui privilégient des constructions individuelles, les modes de déplacements favorisant la voiture ... Autant d'éléments qui posent également la problématique de la gestion du foncier sur le territoire.

## Positionnement

La réflexion stratégique de la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas doit se positionner sur deux échelles distinctes :

- Le Pays de Brest,
- La Communauté de Communes.

### Positionnement au sein du Pays de Brest

La proximité de la métropole brestoise doit être considérée comme un atout. En effet, la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas bénéficie de l'attractivité induite par le rayonnement de la métropole, comme en témoignent les remarques précédentes relatives au secteur de la santé, par exemple.

L'un des enjeux du projet de territoire est de définir comment se positionner : suiveur, complémentaire, ou encore moteur vis-à-vis des stratégies propres au Pays de Brest. La caractéristique démographique de la métropole de Brest et les atouts de la Communauté lui permettraient de se positionner comme complémentaire, et pas seulement dans le domaine du tourisme, comme cela a été entrepris avec BTO. L'objectif est d'affirmer les marqueurs identitaires du territoire, ses atouts spécifiques, pour se positionner en complémentarité dans la démarche du Pays de Brest. Se contenter d'adopter la position de « suiveur » risquerait d'engendrer une forme de concurrence infructueuse.

### Statut et compétences de l'EPCI

A l'échelle de la Communauté de Communes, l'une des principales réflexions évoquées concerne le futur statut de la Communauté. Lors de la séance, les participants se sont interrogés sur la probabilité à devenir communauté d'agglomération. Une donnée à prendre en compte car elle influencerait l'étendue des champs à aborder dans le projet de territoire, ce nouveau statut supposant la prise en charge de compétences obligatoires supplémentaires. Le seuil actuel de 50 000 habitants conditionnant le statut de communauté d'agglomération devrait être atteint en fin de mandat.

### PLUi et aménagement du territoire

De plus, il a été souligné que les élus communautaires ont récemment voté le lancement d'un PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), un outil qui permettra, à terme, de mieux maîtriser le foncier et d'équilibrer le rapport entre l'offre et la demande, notamment en termes d'installation des habitants et d'implantation des entreprises sur ce territoire.

## Synthèse

M. Leclerc et Mme Fortin ont tenu à souligner une forte participation des invités et des interventions fructueuses.

L'ensemble des acteurs a partagé le diagnostic présenté par le cabinet d'études et a pu mesurer la complexité de la mission engagée par la Communauté.

Les enjeux qui ont principalement été abordés concernent les transports et déplacements, le développement de nouveaux services à la population, les notions de foncier économique, d'équilibre territorial, d'attractivité et de mixité. L'importance de concilier activité économique, habitat, services et loisirs, concentrés sur un même territoire a été évoquée. Les participants ont également relevé la question de la centralité (centre-bourgs) en termes de dégradation des commerces et de l'habitat.

Par ailleurs, le chiffre de 16 000 emplois sur la Communauté est un marqueur différenciant important par rapport aux communautés limitrophes, et facteur d'attractivité, tout comme la présence d'une ville-centre et d'équipements structurants tels que l'hôpital ou la gare, des équipements culturels et sportifs en nombre et de qualité, un patrimoine naturel et architectural riche, un réseau routier offrant un positionnement central au sein du Finistère Nord.

Aussi, au cours des prochaines étapes de la démarche, les élus, les forces vives ainsi que les habitants contribueront ensemble à l'élaboration d'une stratégie qui soit en adéquation avec celle du Pays de Brest.

Ce projet ne sera pas simple à élaborer, mais dans tous les cas cette démarche est enthousiasmante dans la mesure où le temps est venu de se poser les bonnes questions, collectivement. Il faut garder à l'esprit la notion de « bien vivre ensemble », qu'il appartiendra au projet de territoire de définir et de cultiver.

# Elaboration et mise en œuvre d'un projet de territoire

Communauté de communes du <sup>PAYS DE</sup>**LANDERNEAU  
DAOULAS**



## Diagnostic

Septembre 2015

Claire LE GARS – Sémaphores  
Gilles COFFIN - Praxidev  
Antoine CELERIER - Sémaphores

Section	Page
<b>I. Le diagnostic</b>	<b>4</b>
<b>Le diagnostic du territoire</b>	<b>5</b>
<i>Une localisation avantageuse porteuse de dynamisme</i>	
<i>22 communes composant une entité à la fois contrastée et cohérente</i>	
<i>Un territoire aux caractéristiques porteuses de sens</i>	
<b>Le diagnostic des communes</b>	<b>11</b>
<i>Des qualités physiques expliquant des développements différents</i>	
<i>Un bon niveau d'équipement global</i>	
<i>Des coopérations intercommunales nombreuses et variées</i>	
<b>Le diagnostic de la CCPLD</b>	<b>15</b>
<i>Un acteur de la cohésion territoriale</i>	
<i>Une approche renouvelée en matière de gouvernance</i>	
<i>Les enjeux sur les principales compétences</i>	
<i>La situation financière de la CCPLD</i>	
<b>II. De premiers éléments de réflexions</b>	<b>29</b>
<b>Les enjeux du projet de territoire</b>	<b>30</b>
<i>La CCPLD et son territoire, les bases solides d'une dynamique à poursuivre</i>	
<i>Le projet de territoire, un outil à la fois feuille de route et instrument de mise en cohérence</i>	
<i>La CCPLD à un carrefour de son développement</i>	
<b>Des problématiques stratégiques à interroger</b>	<b>34</b>
<i>L'ancrage dans le Pays de Brest</i>	
<i>Ville centre, multipolarité et cohésion territoriale</i>	
<i>La nécessaire articulation des différents échelons</i>	

# I. Le diagnostic

The background features several abstract orange lines. A thick line starts from the top left and extends towards the center. A thinner line starts from the left edge and extends towards the right. Another thin line starts from the bottom left and extends towards the top right. A complex, overlapping shape is formed by several thin lines on the left side of the page.



# Le diagnostic du territoire

- *Une localisation avantageuse porteuse de dynamisme*
- *22 communes composant une entité à la fois contrastée et cohérente*
- *Un territoire aux caractéristiques porteuses de sens*

# Diagnostic du territoire

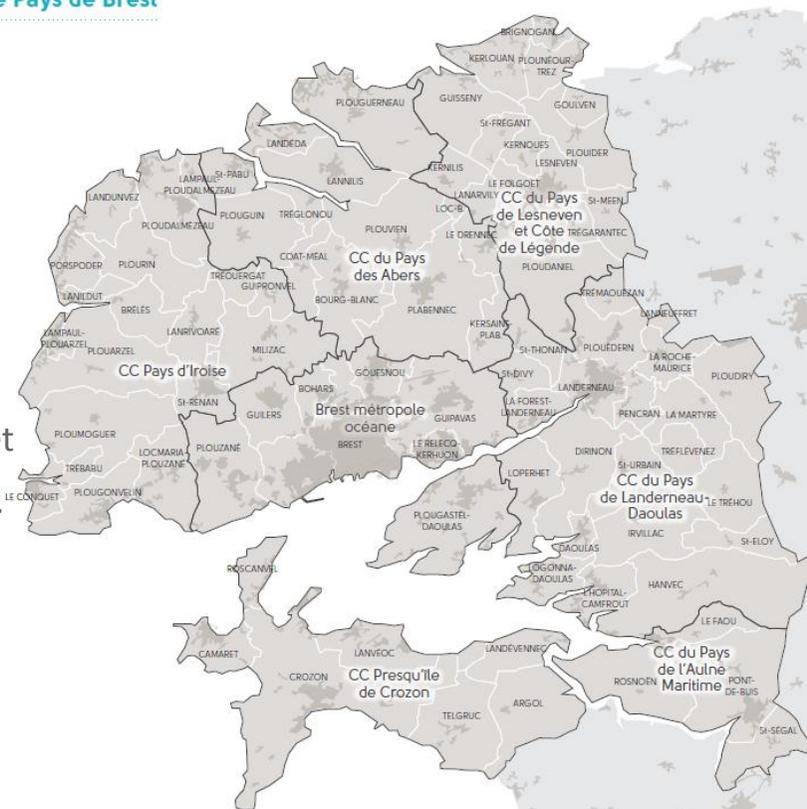
## Une localisation avantageuse porteuse de dynamisme

Source : SCoT du Pays de Brest

### Le Pays de Brest

#### ■ La CC du Pays de Landerneau Daoulas, 2<sup>ème</sup> intercommunalité du Pays de Brest

- Le Pays de Brest compte 1 métropole et 6 communautés de communes, la CCPLD arrivant en **2<sup>ème</sup> position**, tant en termes de population que de dynamisme économique.
- Le territoire de la CCPLD évolue donc dans la **sphère d'influence de l'agglomération brestoise**, tout en **disposant d'atouts spécifiques** et significatifs qui lui permettent un développement qui lui est propre.
- Le territoire constitue **l'entrée du Pays de Brest** avec des axes de circulation structurants qui permettent des échanges avec les territoires voisins et dont dépendent fortement les dynamiques de développement :
  - Axes routiers : RN 12 reliant Rennes à Brest, autour de laquelle se concentrent les activités économiques; RN 165 reliant Nantes à Brest; axe nord-sud reliant Landerneau à Daoulas
  - Axes ferroviaires : Quimper – Brest et Landivisiau - Brest



# Diagnostic du territoire

## Une localisation avantageuse porteuse de dynamisme

Source : PLH 2015 – 2021 de la CCPLD

### ■ Une progression démographique relativement importante

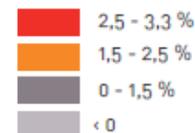
- La CCPLD comptait **48 403 habitants** en 2011, soit 12% de la population totale du Pays de Brest
- Sa population a **augmenté à un rythme plus soutenu que sur le Pays de Brest et sur le Finistère**, la progression démographique étant autant liée au solde naturel qu'au solde migratoire (en provenance notamment des autres territoires du Pays de Brest).

### ÉVOLUTION TOTALE DE LA POPULATION ENTRE 1999 ET 2011

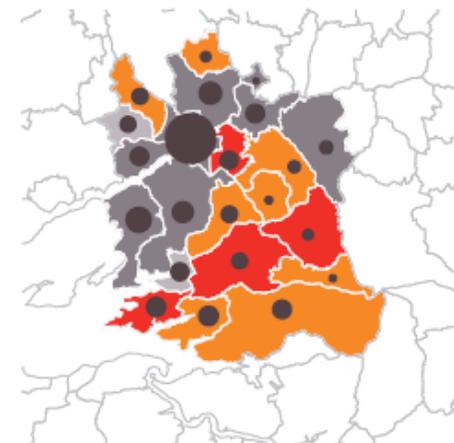
Population communale en 2011



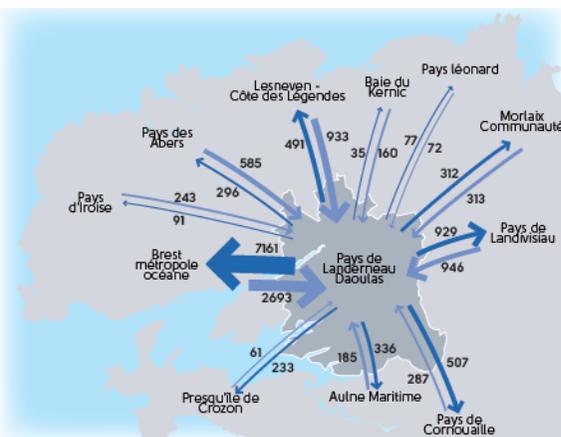
Taux de variation annuel de la population entre 1999 et 2011



Fait avec Philcarto \* <http://philcarto.free.fr>  
Source : INSEE, RP 1999 - 2011  
ADEUPA\_M - 244\_2012\_14\_M\_www



Source : le Pays de landerneau-Daoulas en chiffres, ADEUPA, sept 2012



Source : Insee, RP 2008

- Le territoire est attractif **notamment pour les ménages « bi-actifs »**, en témoignent les lieux de travail des habitants des communes, allant de Brest et du territoire de la métropole, à Quimper, Morlaix, mais aussi Lesneven, Landivisiau ou encore Châteaulin.
- La croissance démographique a **plus particulièrement profité aux communes à dominante rurale et littorale dans la dernière décennie**. Il faut noter également qu'après une période assez longue de diminution de la population, la ville-centre de Landerneau regagne des habitants (+0,5% entre 2007 et 2012).

# Diagnostic du territoire

## *Une localisation avantageuse porteuse de dynamisme*

### ■ Un pôle économique attractif

- Sur le territoire de la CCPLD, le **taux d'activité** de la population est supérieur à la moyenne du Pays de Brest (74%, contre 69%).
- Le territoire compte 16 000 emplois (dont la ½ à Landerneau) pour 22 000 actifs, et un **taux d'actifs résidents de 45%**, soit un niveau plus élevé que les autres EPCI du Pays (hors BM et CC Crozon).
- Le **tissu économique est diversifié** : tandis que l'emploi industriel se montre plus résistant qu'ailleurs, l'agriculture garde une place de choix en termes de création de richesse (notamment dans l'est du territoire). Les services sont quant à eux moins présents qu'en moyenne sur le Pays de Brest.
- Le territoire compte **15 ZA**, localisées notamment le long des axes de circulation structurants, ainsi que 30 bâtiments dédiés à l'accueil d'activités économiques. L'offre est aujourd'hui **variée, disposant d'une bonne accessibilité et de qualité**.
- Dans le **domaine agricole, plusieurs enjeux** se posent : régression du nombre d'exploitations à la fois dans les communes de fond de rade mais aussi dans celles situées sur l'axe Elorn – RN 12 en raison d'une urbanisation entraînant des fractionnements d'outils de travail ; problématique de transmissibilité des exploitations.
- Avec plus de 15 000 habitants, la **ville-centre de Landerneau** bénéficie d'un dynamisme commercial, artisanal et industriel important. La **commune de Daoulas est identifiée comme pôle d'équilibre** du sud du territoire dans le Scot du Pays de Brest, et est la seule commune de la CCPLD présentant une structure commerciale d'une densité significative.

# Diagnostic du territoire

## 22 communes composant une entité à la fois contrastée et cohérente

### ■ Une coopération intercommunale ancienne :

- La CCPLD a été créée en 1995, le territoire se caractérise par un **historique de coopération important**.
- L'intercommunalité est issue de la **fusion de deux syndicats** qui œuvraient respectivement sur les cantons de **Landerneau, de Daoulas et de Ploudiry**. Cette situation, couplée à la localisation des axes structurants et à l'attraction de la métropole brestoise, doit nécessairement être prise en compte.

### ■ Des communes aux caractéristiques variées et complémentaires :

- Des communes de **taille différentes** :
  - 1 ville-centre de 15 000 habitants,
  - 6 communes de 2 000 à 3 500 habitants,
  - 12 communes de 500 à 2 000 habitants,
  - 3 communes de moins de 500 habitants
- Des **caractéristiques hétérogènes** liées à la localisation des différents territoires :
  - des communes littorales,
  - des communes rurales,
  - des communes péri-urbaines en proximité de la métropole brestoise,
  - un noyau urbain autour de Landerneau.

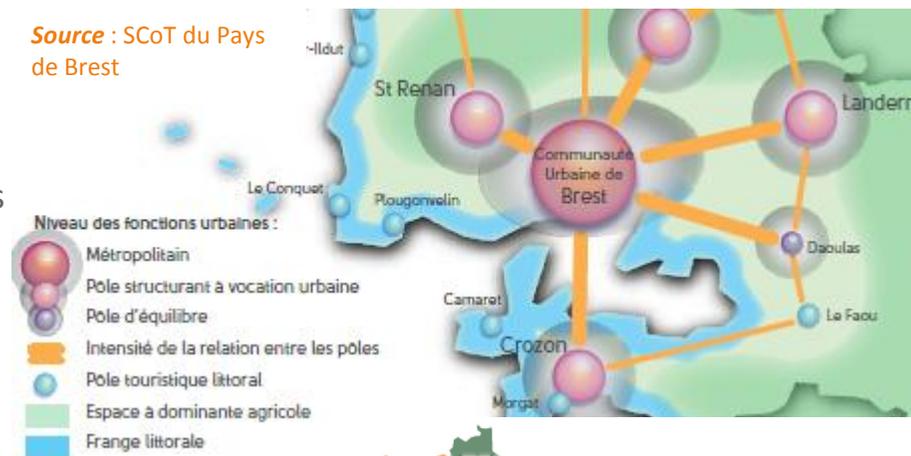
# Diagnostic du territoire

## 22 communes composant une entité à la fois contrastée et cohérente

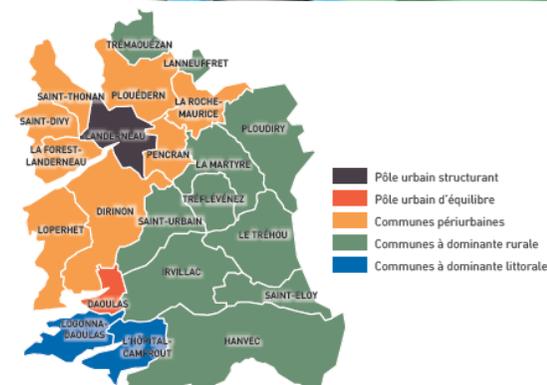
### Plusieurs « lectures » du territoire sont possibles :

- Le **SCoT du Pays de Brest** identifie des pôles structurants à vocation urbaine dont fait partie Landerneau, puis des pôles d'équilibre dont fait partie Daoulas.
  - Le **PLH** approuvé en juin 2015 identifie des **typologies de communes** en fonction de leurs caractéristiques principales
  - Dans des réflexions récentes, **des « secteurs » de coopération** ont été identifiés au sein de la CCPLD :
    - Gouvernance renouvelée de l'intercommunalité depuis 2014 : mise en place d'élus référents dans 5 secteurs
    - Réflexion sur la mutualisation des services : identification de « bassins de coopérations » en fonction des thèmes
- Le périmètre de ces secteurs est notamment lié à un historique de projets communs, à des cultures politiques et des caractéristiques géographiques communes.
- Bien que ne correspondant pas toujours aux logiques du SCoT, ces logiques de coopérations par bassins de vie locaux sont également à prendre en compte.

Source : SCoT du Pays de Brest



Source : typologie du territoire élaborée dans le PLH 2015 – 2021 de la CCPLD



Source : KPMG, compte-rendu du séminaire élus du 24/01/15



# Diagnostic du territoire

## *Un territoire aux caractéristiques porteuses de sens*

- Plusieurs éléments représentent des spécificités du territoire, sur lesquelles il importe de s'appuyer :
  - Des « **marqueurs physiques** » fédèrent autour d'un territoire identifié : patrimoine religieux, littoral et rivières, etc.
  - La CCPLD est un **territoire « interface »**, entre les monts d'Arrée et le plateau Léonard, entre l'arvor et l'argoaat,
  - Le Pays de Landerneau Daoulas est un **territoire précurseur en matière de mutualisme**,
  - Le territoire se caractérise par une **place relativement importante de l'emploi public**, qui joue un rôle d'amortisseur en période de crise.
  
- En outre, une des caractéristiques du territoire de la CCPLD est le **caractère contrasté, plein de complémentarité et de diversité des communes** qui le composent :
  - Littoral et rural, Ville et campagne, Agricole et commercial / tertiaire
  - Communes en forte croissance démographique et celles qui n'ont plus de possibilité d'extension; bonne localisation versus isolement; nord/sud et est/ouest
  - Traditions (culture bretonne, patrimoine religieux) et modernité (numérique, art contemporain, innovation)

→ Ce caractère divers et contrasté est **porteur d'atouts et d'opportunités** :

  - Reconnaître la richesse et la force de la pluralité
  - Fédérer les communes dans leur diversité, pour que chaque territoire trouve sa place et se sente valorisé dans un ensemble cohérent

→ Cette situation peut **aussi être porteuse de risques** :

  - Eloignement des parties nord et sud du territoire (difficultés de liaisons Daoulas-Landerneau et attraction de la métropole)
  - Difficultés d'identification et de sentiment d'appartenance à un espace commun



# Le diagnostic des communes

- *Des qualités physiques expliquant des développements différents*
- *Un bon niveau d'équipement global*
- *Des coopérations intercommunales nombreuses et variées*

# Diagnostic des communes

## *Des qualités physiques expliquant des développements différents*

- La localisation et les caractéristiques physiques des communes influencent leur développement :
  - **Les territoires en proximité de la ville-centre, des axes de circulation structurants et/ou de la métropole brestoise :**
    - La *ville de Landerneau* est une commune aux caractéristiques urbaines, jouant un rôle de centralité en termes de services et d'équipements.
    - Les *communes de l'agglomération landernéenne* (Pencran, Plouedern, Dirinon) ont des secteurs en continuité directe avec Landerneau et voient le développement de leurs territoires imbriqué avec celui de la ville.
    - Les *communes en proximité ou traversées par des axes de circulation structurants* voient également leur développement fortement lié à cette situation : les communes du secteur de Landerneau (Saint-Divy, Saint-Thonan, La Forest-Landerneau, Tremaouezan, Plouedern) présentent des caractéristiques « rurbaines » voire périurbaines, puisque situées dans la zone d'influence directe de l'agglomération brestoise et faisant l'objet d'une pression foncière significative.
    - Les *communes situées sur l'axe RN 165 Quimper – Brest* (L'hôpital-Camfrout, Daoulas, Loperhet), du fait notamment de la qualité moindre de l'axe routier Daoulas – Landerneau, voient une partie de leur développement influencé par la rapidité de la liaison avec l'agglomération brestoise.
  - **Les territoires littoraux :**
    - Du fait de leur *positionnement en bordure de la rade de Brest*, Loperhet, Daoulas, Logonna-Daoulas et L'hôpital-Camfrout disposent d'espaces littoraux à préserver, qui constituent autant d'attraits touristiques particuliers, et sont par ailleurs soumises à des contraintes fortes en termes de construction.
  - **Les territoires à dominante rurale :**
    - Les communes dites « du plateau » mais également celles de Saint-Eloy, Hanvec et Irvillac présentent un caractère majoritairement rural. Elles ont généralement connu un développement démographique important sur les dernières années et sont relativement attractives pour des ménages qui recherchent une centralité à l'échelle du Finistère.

# Diagnostic des communes

## *Un bon niveau d'équipement global*

- **Des équipements scolaires et extrascolaires dans la très grande majorité des communes :**
  - Hormis les plus petites communes du territoire qui ne comptent que quelques centaines d'habitants, toutes disposent d'un voire deux équipements scolaires (public + privé).
  - Des services d'accueils de loisirs périscolaires (en plus des NAP issues de la réforme des rythmes scolaires) et extrascolaires (mercredis et vacances) sont généralement organisés, que ce soit directement par les communes ou en gestion déléguée à des associations.
- **Des commerces de proximité et des professionnels médicaux et paramédicaux relativement bien implantés dans les communes :**
  - Globalement, les communes disposent d'un *maillage commercial de proximité plutôt satisfaisant* (19 communes disposent d'au moins un commerce de 1<sup>ère</sup> nécessité).
    - Ce constat est à nuancer dans les communes à dominante rurale ou dans celles qui se situent en proximité directe de pôles commerciaux d'envergure de la métropole brestoise : dans les deux cas, la difficulté à maintenir des commerces viables conduit les communes à s'impliquer plus particulièrement dans le montage de projets spécifiques, notamment dans le cadre des opérations mixtes commerces-habitat ou commerces-services menées conjointement avec la CCLPD depuis 2009.
  - On constate par ailleurs un *nombre relativement satisfaisant de professionnels médicaux et paramédicaux* implantés sur le territoire, parfois accompagnés par des projets communaux de maison de santé ou pôle médicaux
- **Des équipements sportifs et de loisirs nombreux et plutôt bien répartis :**
  - L'audit des équipements sportifs du territoire mené en 2013 a mis en évidence que le territoire de la CCPLD comptait 315 équipements sportifs, soit 68 /10 000 hab. (contre 65 en moyenne dans le Finistère, et 61 en Bretagne)

# Diagnostic des communes

## *Des coopérations intercommunales nombreuses et variées*

- **De nombreuses coopérations intercommunales** (mais infra-communautaires) existent, en particulier **dans le secteur des services à la population** :
  - Sur le secteur du plateau, **le SIPP (syndicat intercommunal du plateau de Ploudiry)** regroupe 5 communes (dont 1 hors CCPLD) et intervient dans de nombreux domaines : services techniques et de voirie, transports scolaires, eau, équipements sportifs et culturels, mise à disposition d'un animateur sportif, Maison des Enfants, Maison des jeunes.
  - Sur le **secteur de Daoulas**, de nombreux services sont assurés de façon intercommunale, avec des **portages juridiques et des périmètres différents selon les compétences concernées** :
    - **Social** : CCAS de Daoulas porteur du SAAD et du SSIAD (plus de 50 agents) pour le compte des 8 communes du « secteur de Daoulas », SIVU pour la gestion de la MAPA du pays de Daoulas (8 communes)
    - **Restaurant intercommunal** : SIVURIC (8 communes dont Landerneau et 1 commune hors CCPLD) intervenant en matière de restauration scolaire et de portage de repas à domicile
    - **Petite enfance et enfance-jeunesse** : Contrat enfance-jeunesse unique avec la CAF depuis 1998 dans le cadre de la « Maison éclatée de l'enfance » regroupant un multi-accueil associatif à Dirinon, deux micro-crèches (Daoulas et Loperhet), un RPAM à Daoulas, les ALSH de Loperhet et de L'hôpital-Camfrout, convention commune avec l'association Log'Ado, espace-jeunes, etc.
  - Sur les **communes du secteur de Landerneau**, des **formes plus limitées et/ou plus récentes** de coopération se font jour : ALSH de Tremaeouzan avec Plouedern, l'ALSH de Saint-Divy, La Forest-Landerneau et Saint-Thonan, etc.
  - La piste de la **commune nouvelle** est en cours d'étude au niveau de 2 communes du territoire. Elle intéresse par ailleurs d'autres communes, dans une logique de recherche d'économies de moyens et d'optimisation de la qualité du service.



# Le diagnostic de la CCPLD :

- *Un acteur de la cohésion territoriale*
- *Une approche renouvelée en matière de gouvernance*
- *Les enjeux qui se posent sur les principales compétences*
- *La situation financière de la CCPLD et ses enjeux*

# Diagnostic de la CCPLD

## *Un acteur de la cohésion territoriale*

### ■ Une coopération ancienne au sein du pôle métropolitain du Pays de Brest :

- Les compétences du Pays de Brest s'articulent en **5 axes stratégiques** : Élaboration du SCoT, politique contractuelles de financement avec la Région Bretagne, déploiement du très haut débit, promotion touristique (création du GIP en 2015 pour piloter la destination touristique Brest Terres Océanes), gestion du littoral
- **D'autres coopérations de la CCPLD à l'échelon supra communautaire** existent : service géomatique de Brest Métropole, entente intercommunale créée avec la CC du Pays de Landivisiau pour créer un centre de transfert, instruction des ADS des communes de CC Lesneven par le service commun de la CCPLD, etc.

### ■ Une action communautaire au service de la cohésion territoriale, dans le respect du principe de subsidiarité

- Les statuts de la CCPLD rappellent et formalisent le fait que l'intercommunalité ne se substitue aux communes que lorsqu'il est clairement établi que l'intervention collective permet de faire plus et mieux ensemble et ceci en privilégiant les actions qui s'adressent au plus grand nombre.
- Ils indiquent aussi que la CCPLD devra « veiller à harmoniser dans la solidarité, le développement économique de chaque entité, et en particulier des communes les plus petites et les plus touchées par des mutations »

# Diagnostic de la CCPLD

## *Une approche renouvelée en matière de gouvernance*

### ■ En interne : au-delà de la loi RCT, des évolutions pour faire connaître et impliquer dans l'intercommunalité

- Depuis le renouvellement des conseillers municipaux en 2014, le **mode de représentativité des communes** au sein du conseil communautaire a évolué, portant à **48 le nombre total de conseillers** et à 9 le nombre de vice-présidents.
- Un **bureau élargi à tous les maires** avant chaque conseil a été mis en place pour communiquer sur les décisions
- Le nouveau mandat a été l'occasion de modifications significatives du mode de gouvernance de la CCPLD :
  - Une **organisation du territoire en 5 secteurs** avec des élus référents, qui se déplacent davantage auprès des élus des communes pour expliquer les projets communautaires et leurs incidences
  - **4 commissions transversales** (aménagement, RH-finances, environnement, services à la population-tourisme)
- Des évolutions plutôt bien perçues par la majorité des maires :
  - Cette logique permet notamment aux élus municipaux de s'approprier davantage les enjeux intercommunaux
  - Dans le même temps, certains élus estiment que ces outils ne permettent pas de répondre suffisamment à l'enjeu d'implication des élus intercommunaux dans la construction des décisions stratégiques de l'intercommunalité

### ■ En externe : Une réflexion pour mieux identifier les actions communautaires

- Une démarche de construction d'une **stratégie de communication** a été menée en 2014, afin de rendre plus lisible l'action intercommunale, tant auprès des habitants du territoire, des élus, des partenaires ou des touristes

# Diagnostic de la CCPLD

## Les enjeux qui se posent sur les principales compétences

### ■ Développement économique :

#### • Les points clés de la situation actuelle :

- La CCPLD intervient en particulier en matière de création de ZA, d'immobilier d'entreprises, d'accompagnement des porteurs de projets. Cette compétence s'exerce **en interaction avec les règles du SCOT**, qui définit le maillage et la hiérarchie des espaces économiques (> à 5ha) et entend renforcer leur **spécialisation**. Elle est aussi menée **avec de nombreux partenaires** (notamment CCI du Pays de Brest pour l'accompagnement en pépinière des porteurs de projet, mais aussi Pays de Brest Initiative, etc.).
- Les ZA sont positionnées **essentiellement le long de l'axe routier RN 12**, la connexion avec la métropole brestoise étant un facteur clé dans les choix d'implantation des entreprises. **L'offre d'espaces économiques** disponible est aujourd'hui **variée et qualitative**, même si l'enjeu de pouvoir répondre à moyen terme à la demande d'espaces se pose aujourd'hui. La CCPLD ne réalise pas en tant que telle de prospection auprès des entreprises.

#### • Les enjeux saillants pour l'avenir :

- Il n'existe **pas en tant que tel de schéma de développement économique** communautaire qui formaliserait les orientations stratégiques. Il pourrait être nécessaire de redéfinir les lignes directrices de la politique et de les partager, d'autant que les communes du sud du territoire ont parfois le sentiment que l'axe routier RN 165 n'est pas suffisamment investi par la CCPLD.
- Pour développer son action auprès des acteurs économiques, la CCPLD **manque d'outils de communication**. En outre, la question de la requalification de certaines ZA se pose (notamment signalétique).
- L'enjeu de spécialisation du territoire dans des **secteurs de pointe** peut se poser (notamment filière algue)
- Enfin, l'enjeu de la **préservation du potentiel agricole** et des moyens pour y parvenir peut se poser.

# Diagnostic de la CCPLD

## *Les enjeux qui se posent sur les principales compétences*

### ■ Aménagement et habitat :

#### • Les points clés de la situation actuelle :

- Le **2nd PLH a été approuvé en juin**, pour la période 2015 – 2021, et est doté d'un budget de 9,1 M€ sur 6 ans. Par rapport au précédent, il met davantage l'accent sur le renouvellement urbain, la mobilisation du parc existant et l'économie du foncier.
- Depuis le 01/07/15, un **service commun d'instruction des ADS** a été mis en place pour 32 communes (18 de la CCPLD et 14 de la CC de Lesneven).
- Le conseil communautaire de juin 2015 a voté une délibération engageant la procédure de transfert de la **compétence « plan local d'urbanisme »** (en cours d'examen dans les communes).

#### • Les enjeux saillants pour l'avenir :

- Depuis 2009, la CCPLD s'est engagée dans la **redynamisation des centres-bourgs** en soutenant l'offre commerciale par le biais de sa compétence économique, et en mixant cette action avec des opérations d'habitat social. Dans le PLH, 11 opérations représentant 2,4 M€ sur 6 ans ont été recensées. La **priorisation de ces opérations** pourrait être un des enjeux à l'avenir.
- Si la compétence PLUi est transférée à l'issue de l'examen par les communes du souhait de la communauté, il s'agira de veiller à **articuler les travaux d'élaboration du projet de territoire avec le PLUi**, pour veiller à articuler étroitement les deux démarches.

# Diagnostic de la CCPLD

## *Les enjeux qui se posent sur les principales compétences*

### ■ Environnement, services d'appui aux communes et assainissement :

#### • Les points clés de la situation actuelle :

- La CCPLD exerce la compétence de **collecte des déchets en régie**, gère **2 déchèteries et 7 aires de traitement des déchets verts**. Le financement du service est assuré par la TEOM et la redevance spéciale, ainsi que pour une partie par le budget général.
- Elle exerce la compétence **SPANC et SPAC** (2013), le programme d'investissements sur le SPAC est en construction.
- La CCPLD assure une expertise **d'AMO auprès des communes** pour le montage et le suivi de leurs projets d'aménagement, de construction ou de voirie (depuis 2014). Ce service a également repris l'ATESAT depuis le désengagement des services de l'Etat dans ce domaine.
- La CCPLD a acquis la **maison de l'environnement à Gorre Menez**, exploité par le CPIE Vallée de l'Elorn qui agit en faveur de l'éducation à l'environnement. Des travaux significatifs de réhabilitation du site sont en cours.

#### • Les enjeux saillants pour l'avenir :

- Un des **enjeux sur le SPED est la maîtrise des coûts et la recherche d'une diversification des sources de financement**, avec notamment une réflexion sur l'accès payant en déchèteries ou en plate-forme de traitement des déchets verts, dans un contexte où celles du territoire de BMO sont payantes, entraînant un report vers la CCPLD.
- En matière **d'assainissement**, l'enjeu principal réside dans la **priorisation des travaux** sur les stations.
- En matière d'environnement, le **projet à construire autour de l'écosite de Gorre Menez est en cours de discussion**, avant de rechercher un délégataire pour exploiter l'équipement.
- Les **compétences eau (2020) et GEMAPI (2018)**, dont la loi Notre d'août 2015 indique qu'elles doivent obligatoirement être transférées aux intercommunalités, devront nécessairement faire l'objet de réflexions.

# Diagnostic de la CCPLD

## Les enjeux qui se posent sur les principales compétences

### ▪ Transports et déplacements :

#### • Les points clés de la situation actuelle :

- Le département gère jusqu'ici la compétence transport scolaire (la Région sera compétente suite à la loi NOTRe), mais la CCPLD **finance une grande partie du reste à charge des familles** pour les collégiens et pour les lycéens du territoire.
- Elle prend en charge le transport des élèves du territoire dans **le cadre de leurs activités piscine et nautiques** ou encore **vers différents équipements communautaires**.
- Le territoire compte plusieurs gares SNCF : très fréquentées au nord (notamment celle de Landerneau avec 600 000 voyageurs/an) nettement moins au sud (sur la ligne Quimper – Brest).
- En 2013, la CCPLD a engagé une **étude pour réaliser un plan de déplacement**. Plusieurs orientations en ressortent, comme le développement d'une ligne de transports en commun expérimentale entre Landerneau et Daoulas, le développement des itinéraires doux pour relier les zones résidentielles aux pôles générateurs, etc.
- Des enjeux ont été retenus par les élus, les actions sont en cours de chiffrage pour l'automne 2015.

#### • Les enjeux saillants pour l'avenir :

- La **liaison routière Daoulas-Landerneau** apparaît comme un enjeu central pour le territoire, comme le **contournement de l'agglomération landernéenne** par la voie de Lanrinou.
- Le **transport collectif** peut être également un enjeu, même s'il apparaît complexe à mettre en œuvre. La problématique du **transport de public ciblés** apparaît comme un besoin important sur le territoire, comme les adolescents vers le centre-ville de Landerneau ou les équipements de loisirs, ou les personnes âgées et dépendantes.
- En cas de passage en CA , la compétence organisation des transports serait obligatoire.

# Diagnostic de la CCPLD

## Les enjeux qui se posent sur les principales compétences

### ■ Tourisme :

#### • Les points clés de la situation actuelle :

- Depuis 2015, la CCPLD adhère au **GIP du Pays de Brest**, qui anime la **destination touristique Brest Terres Océanes**, assure la promotion touristique et l'accompagnement des porteurs de projet.
- La CCPLD agit selon 4 axes en matière touristique : les **accueils touristiques de proximité** (4 accueils, 1 permanent et 3 saisonniers), la valorisation du **patrimoine** (par le biais de subventions à des manifestations organisées par des associations ou des communes), les **sentiers de randonnée** (par des fonds de concours aux communes) et le **nautisme** (soutien aux clubs nautiques pour qu'ils proposent des offres estivales).
- L'offre d'hébergement touristique sur le territoire est relativement limitée.
- Le territoire dispose d'atouts touristiques importants : patrimoine religieux, littoral et équipements nautiques, environnement divers et de qualité, animations nombreuses, fonds E et H Leclerc, etc.)

#### • Les enjeux saillants pour l'avenir :

- Le tourisme n'a **pour l'instant que peu été appréhendé comme vecteur d'attractivité économique** pour le territoire de la CCPLD. La question se pose d'en faire un axe de développement stratégique, en particulier avec l'ouverture du Fonds Hélène et Edouard Leclerc pour la culture, bénéficiant d'un rayonnement national.
- La problématique de l'échelle peut néanmoins se poser pour la définition de la stratégie touristique, de même que les thématiques à investir plus particulièrement (nautisme, éco-tourisme, art contemporain et patrimoine, etc.).
- Dans tous les cas de figure, **l'amélioration de la capacité d'hébergement et de restauration** est un préalable.

# Diagnostic de la CCPLD

## Les enjeux qui se posent sur les principales compétences

### ■ Accompagnement des scolaires et petite-enfance, enfance jeunesse :

#### • Les points clés de la situation actuelle :

- La CCPLD prend en charge le **coût de l'apprentissage de la natation** par les primaires (activités et transport vers Aqualorn), ainsi que le coût de l'initiation aux **activités nautiques** pour les élèves de cycle 2 (activités et transports).
- En matière d'initiation à la musique, la CCPLD finance les **interventions des dumistes** des deux écoles de musique (Landerneau et Loperhet) dans les écoles, ainsi que le **transport et l'accès à un spectacle** par école pour chaque cycle, avec l'association JMF.
- La CCPLD fournit à tous les écoliers du territoire un « **agenda citoyen** »
- En matière de petite-enfance, la CCPLD agit dans le cadre de sa compétence développement économique, avec le développement d'une **crèche d'entreprise** de 40 places sur une des ZA, gérée en DSP.
- La CCPLD n'a pas de compétence dans le champ de l'enfance et de la jeunesse, mais les compétences communales sont souvent organisées entre plusieurs communes sur le territoire, soit par le biais de conventions conjointes avec des associations, soit par le biais de syndicat (SIPP, SIVURIC, etc.). La compétence animation jeunesse (12 – 18 ans) n'est pas toujours développée.

#### • Les enjeux saillants pour l'avenir :

- Au regard des de l'intérêt intercommunal des services enfance-jeunesse, **certaines communes ont souhaité réfléchir à l'évolution des modalités d'intervention**. Etant donné le besoin de proximité dans l'organisation de ces services et la difficulté à identifier la valeur ajoutée d'un portage communautaire, les **réflexions n'ont pas été plus loin sur ce sujet**.
- Certains élus soulèvent l'intérêt qu'il pourrait exister à mutualiser certaines compétences pour l'organisation des TAP dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

# Diagnostic de la CCPLD

## *Les enjeux qui se posent sur les principales compétences*

### ■ Action sociale :

- Les points clés de la situation actuelle :

- Depuis 2013, la CCPLD est compétente pour ***l'animation et la gestion d'un CLIC de niveau 2***, réparti sur deux lieux de permanence (Landerneau et Daoulas au pôle social).
- Il s'agit d'un service constituant une ***«porte d'entrée » pour évaluer les besoins et orienter les personnes*** de plus de 60 ans vers les structures spécialisées dans l'accompagnement du vieillissement.
- L'action sociale est assurée sur le territoire par les CCAS des communes. Sur le ***Pays de Daoulas, le pôle social*** de Daoulas porté par le CCAS assure le SAAD et SSIAD avec plus de 50 agents, pour le compte de 8 communes.

- Les enjeux saillants pour l'avenir :

- Le nombre de structures intervenant dans le champ social étant relativement élevé, certains élus souhaiteraient que soit menée une ***réflexion sur la façon de décloisonner*** l'action des différents partenaires, pour construire davantage des réponses adaptées aux besoins, en recherchant plus de lisibilité.

# Diagnostic de la CCPLD

## *Les enjeux qui se posent sur les principales compétences*

### ▪ Equipements sportifs et de loisirs, culture :

#### • Les points clés de la situation actuelle :

- La CCPLD gère **l'équipement aquatique Aqualorn** en régie, ainsi que le **centre nautique de Moulin Mer** à Logonna-Daoulas, en DSP. Elle construit également une **salle de sport communautaire** qui pourra accueillir plus de 1 500 spectateurs assis pour l'organisation de compétitions et animations sportives.
- En **2013, un audit des équipements sportifs** a été réalisé afin de définir les orientations stratégiques de la politique sportive communautaire, qui a été précisée en mars 2015, avec deux axes distincts : les équipements spécialisés pour tirer la pratique sportive vers le haut niveau et le soutien aux communes dans leurs projets d'équipements de proximité pour améliorer les conditions de pratique du sport de masse.
- La participation financière de la CCPLD est déterminée par le type de portage (1 ou plusieurs communes), le type d'équipement (salle dédiée ou omnisport) et le type de projet (construction neuve, réhabilitation lourde ou légère).
- La CCPLD n'est **pas compétente en tant que telle en matière culturelle**, hormis le soutien à des associations à vocation touristique qui ont également un objet culturel.

#### • Les enjeux saillants pour l'avenir :

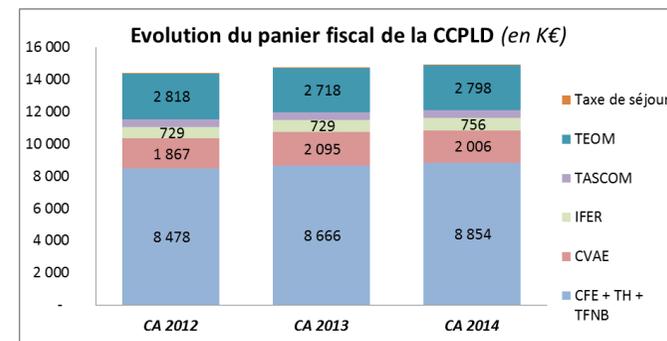
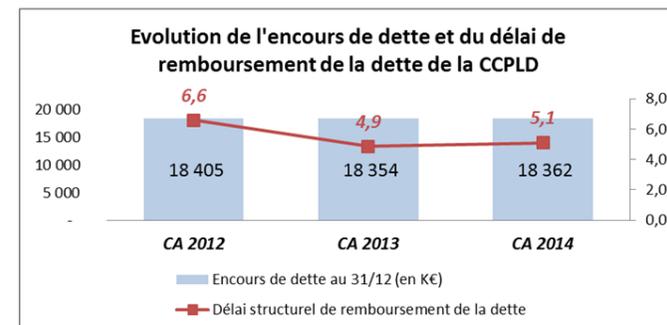
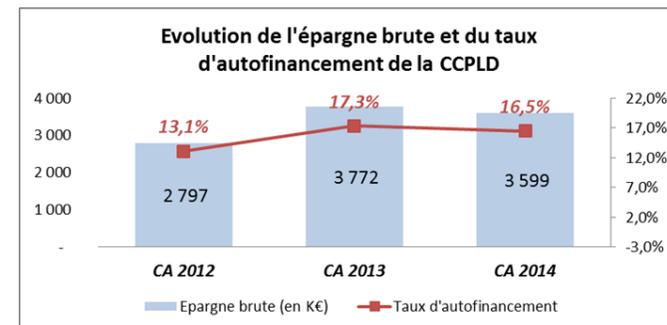
- La construction d'une salle de sport d'envergure communautaire répond notamment à une **logique d'attractivité et de développement de « marqueurs »** du territoire, qui permettent l'identification.
- Dans cette même dynamique, une **réflexion sur une politique culturelle commune**, qui déclinerait à la fois des marqueurs d'envergure (animation ou évènements ciblés) et un soutien au maillage territorial de proximité, est parfois évoquée comme un enjeu.

# Diagnostic de la CCPLD

## La situation financière de la CCPLD

### ■ Une situation financière globalement saine :

- Malgré des variations dépendant notamment de charges et produits exceptionnels, **l'épargne brute et le taux d'autofinancement** de la CCPLD ont progressé sur les 3 derniers exercices, se situant respectivement à **3,6 M€ et 16,5% en 2014**, des niveaux satisfaisants au regard des moyennes.
- **L'encours de dette** est resté quasiment stable entre 2012 et 2014, passant de 18,40 K€ à 18,36 K€. Du fait d'une progression de l'épargne brute et du mouvement de désendettement de la CCPLD, le **délai structurel de remboursement de sa dette** baisse entre 2012 et 2013, pour se maintenir en 2014 autour de 5 années.
- Cette situation globale est due notamment à une fiscalité dynamique du territoire, qui grâce à des **progressions de bases fiscales significatives** permet à la CCPLD de maintenir des **taux de fiscalité constants**.



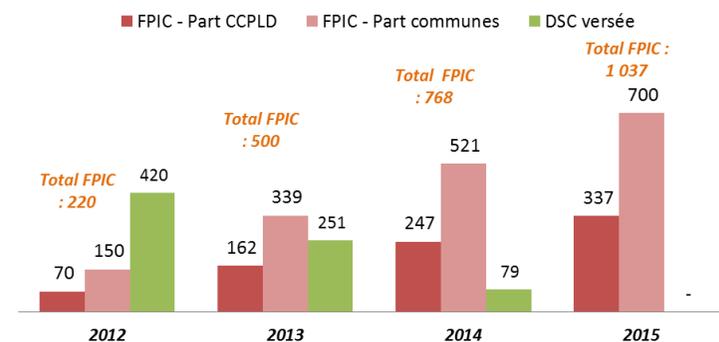
# Diagnostic de la CCPLD

## La situation financière de la CCPLD

### ■ Le pacte financier et fiscal entre la CCPLD et ses communes :

- Les **attributions de compensation** des communes ont été calculées au moment de la création de la CCPLD en 1999, et ont évolué en 2007 à l'occasion du transfert de la compétence incendie . 9 communes ont des attributions négatives. Au global, le montant global d'AC versé par la CC à ses communes représente 3,4 M€, soit 18% de ses charges de fonctionnement en 2014.
- La CCPLD verse également une **Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)** à ses communes, qui s'élevait à **420 K€ jusqu'en 2012, et qui a progressivement disparu entre 2013 et 2015**, à la faveur de la montée en puissance du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) versé au bloc local.

Evolution de la DSC et du FPIC perçu par le bloc local (En K€)



### ■ Plusieurs évolutions récentes ont des impacts sur la situation financière de la CCPLD :

- La **contribution au redressement finances publiques** imposée par l'Etat aux collectivités locales depuis 2014 et jusqu'à 2017 implique une baisse de la DGF de la CCPLD, d'un montant global cumulé de 1 241 K€.
- **L'enjeu du FPIC apparaît essentiel**, puisque ne sont bénéficiaires que les ensembles intercommunaux dont l'effort fiscal (rapport entre le produit perçu et le potentiel fiscal) est supérieur à un certain seuil, de 0,9 en 2015, et de 1 à partir de 2016. L'effort fiscal de la CCPLD est aujourd'hui de 1,075. En outre, le conseil communautaire a validé le fait que dans l'hypothèse où l'ensemble intercommunal n'était plus bénéficiaire, une DSC serait rétablie pour compenser cette perte auprès des communes.. Maintenir un effort fiscal consolidé supérieur à 1 est donc crucial à double titre pour les finances de la CCPLD.
- Par ailleurs, la CCPLD a voté un **programme d'investissements ambitieux**, dont un certain nombre de « coups partis », dont notamment les 3 projets conséquents que sont la salle de sports (8,1 M€), la Maison de l'environnement (3,8 M€) et la voie de Lanrinou (9M€). Au regard de l'évolution des ratios prudentiels (épargne brute, délai de remboursement de la dette) et de la trésorerie de la collectivité, des arbitrages sont nécessaires pour prioriser et échelonner les investissements dans le temps, mais aussi pour assurer une maîtrise des dépenses de fonctionnement (charges de personnels avec la nécessité d'une GPEC, charges de fluides, etc.)

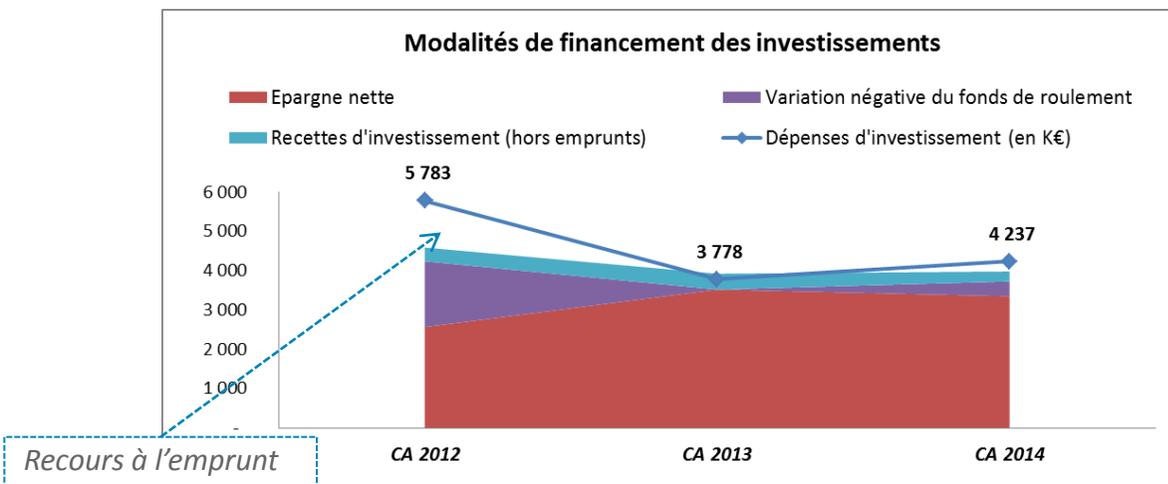
# Diagnostic de la CCPLD

## La situation financière de la CCPLD

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	Total cumulé 2012 - 2014
Dépenses d'investissement (en K€)	5 783	3 778	4 237	13 797
Epargne nette	2 567	3 521	3 351	9 440
Variation négative du fonds de roulement	1 671	-	376	2 047
Recettes d'investissement (hors emprunts)	352	403	254	1 009

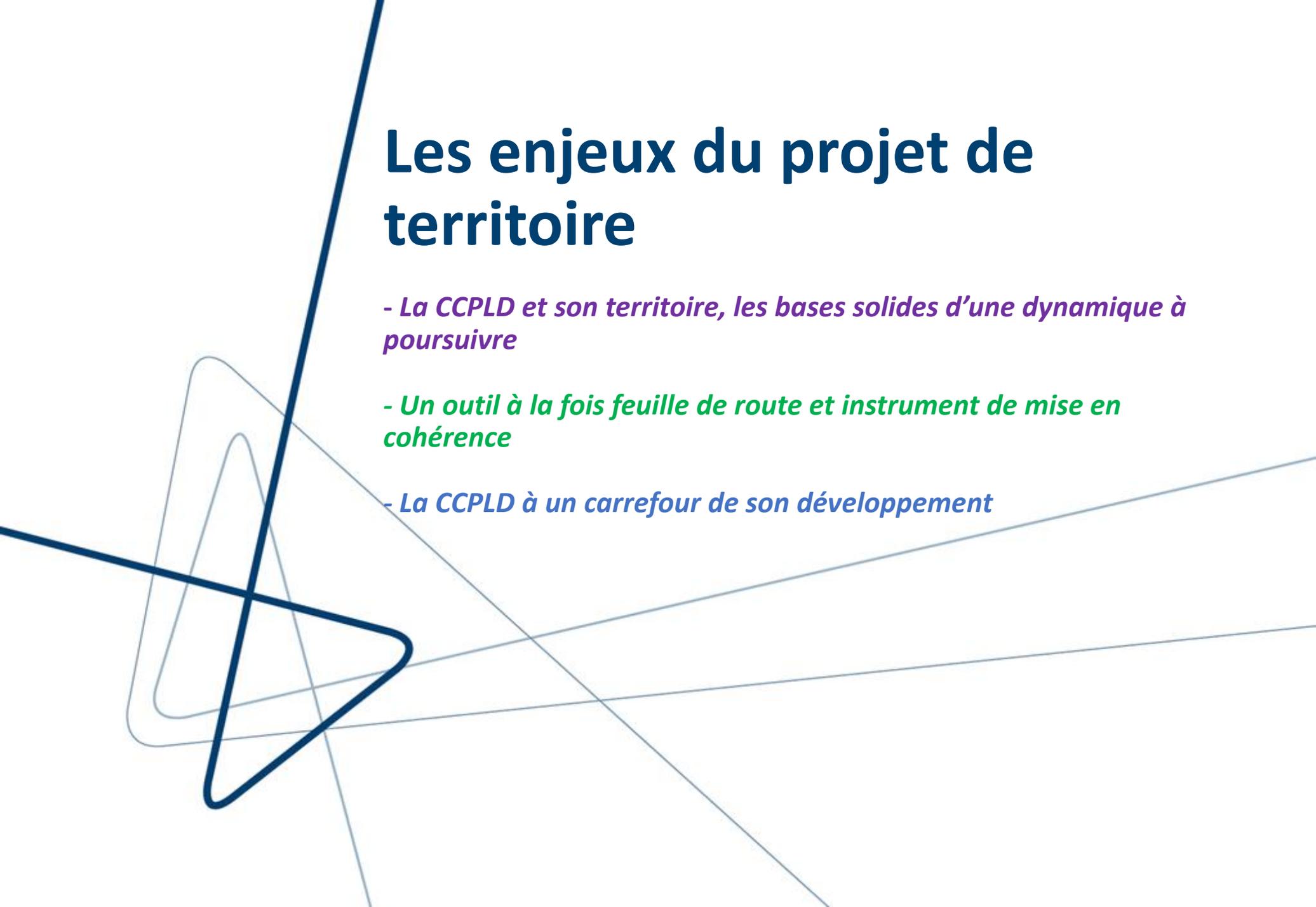
### ■ Les investissements de la CCPLD sur les 3 derniers exercices et les modalités de leur financement :

- Les dépenses d'investissements cumulées de la CCPLD se sont élevées à 13,8 M€ entre 2012 et 2014.
- Elles ont été couvertes à hauteur de 68% par de l'épargne nette (9 440 K€ cumulés sur 2012 – 2014), par l'utilisation de la trésorerie et le recours à l'emprunt en 2012 et par des recettes d'investissements (1 M€ sur 2012 – 2014).



The background features several abstract orange lines. A thick line starts from the top left and extends towards the center. A thinner line starts from the left edge and extends towards the right. Another thin line starts from the bottom left and extends towards the top right. A fourth thin line starts from the bottom left and extends towards the top left. These lines intersect to form a complex, abstract shape on the left side of the page.

## **II. De premiers éléments de réflexions**



# Les enjeux du projet de territoire

- *La CCPLD et son territoire, les bases solides d'une dynamique à poursuivre*
- *Un outil à la fois feuille de route et instrument de mise en cohérence*
- *La CCPLD à un carrefour de son développement*

# Les enjeux du projet de territoire

## *La CCPLD et son territoire, les bases solides d'une dynamique à poursuivre*

- Une concordance de facteurs participant d'une dynamique certaine :
  - Une **taille critique** qui a du sens pour « peser » dans l'environnement territorial
  - Une **coopération intercommunale ancienne** couplée à une implication forte des acteurs locaux
  - Une **localisation intéressante** :
    - En proximité de la métropole brestoise
    - Permettant néanmoins une dynamique économique propre
    - Porteuse de progression démographique, à la fois liée au solde migratoire mais aussi au solde naturel, en raison de l'attractivité du territoire pour les jeunes ménages
  - Des **espaces divers, contrastés et complémentaires**



# Les enjeux du projet de territoire

## *Un outil à la fois feuille de route et instrument de mise en cohérence*

### ■ Des démarches structurantes et sectorielles à prendre en compte :

- Le développement de la CCPLD s'inscrit nécessairement dans le cadre du *SCoT du Pays de Brest*, que doivent respecter les documents structurants tels que le Programme local de l'habitat (PLH) et le plan de déplacements.
- En outre, la CCPLD a élaboré un *plan stratégique de territoire en 2012*, dont ont découlé certains choix de développement et d'investissements, qui devront aussi pouvoir être rediscutés dans le projet de territoire.
- Enfin, le *schéma de mutualisation*, le *plan de déplacement*, la *stratégie de communication* ou encore la réflexion sur le *PLUi* sont autant de démarches sectorielles dont il faudra tenir compte pour élaborer le projet de territoire.

### ■ Un projet de territoire pour formaliser et décliner une stratégie partagée :

- Un des premiers objectifs du projet de territoire sera de *mettre en cohérence les différentes démarches sectorielles, dans développer d'autres, et de les articuler à la question de la gouvernance et du pacte financier intercommunal*, pour qu'elles ne constituent pas des démarches « hors sol », qui ne tiendraient pas suffisamment compte des acteurs en présence.
- L'enjeu de ce document stratégique sera de formaliser une *feuille de route politique* permettant au territoire d'être acteur de son avenir, dans un contexte contraint et concurrentiel. Le projet de territoire devra constituer le *moteur de développement futur, en fixant un horizon* de moyen terme qui permette d'identifier de manière partagée les spécificités, atouts et ambitions du territoire dans son environnement.
- Enfin, cette stratégie devra permettre de *définir qui fait quoi*, la façon dont chacun des échelons de l'action publique locale pourra prendre part à la mise en œuvre de la stratégie.

# Les enjeux du projet de territoire

## La CCPLD à un carrefour de son développement

### ▪ D'une intercommunalité de projets à une structure de fonctionnement :

- En lien avec *l'évolution de son mode de financement* (où l'impôt des entreprises n'est plus majoritaire), les modes d'intervention de la CCPLD ont changé. En plus des compétences où elle agit en tant que « levier » pour le territoire (aménagement, fonds de concours, développement de ZA), la CCPLD intervient de plus en plus dans un *rôle d'expert auprès des communes* (AMO bâtiments et voirie, instruction des ADS), et *dans le cadre de services aux usagers* (Aqualorn, CLIC, crèche d'entreprise, etc.).
- Ces nouvelles compétences impliquent une part des dépenses de fonctionnement plus importantes qu'auparavant, et s'accompagnent d'une plus grande professionnalisation de la structure, dans un contexte de progression des normes.

### ▪ Une nécessité de bilan, de point d'étape après 20 ans d'existence :

- 2015 marque les 20 ans d'existence de la CCPLD. Pour certains élus, *l'échéance peut être propice pour questionner certains modes de fonctionnement*, et notamment la *donne financière* de l'époque entre la CCPLD et ses communes membres.
  - Avec des AC négatives, certaines communes indiquent avoir d'autant plus de mal à absorber la diminution des dotations de l'Etat, dans un contexte où les réglementations (SCoT, loi littoral) ne leur permettent pas de développer des recettes autonomes.
- La période récente a été marquée par des démarches assez conséquentes (prises de compétences CLIC et SPAC en 2013, mutualisation et PLUi en 2014). Aussi, il peut paraître pertinent de « donner du temps au temps » pour *absorber les compétences nouvelles*, stabiliser les choix récents, et le cas échéant planifier les futures évolutions (notamment obligatoires).

### ▪ Une nouvelle étape de maturité de la coopération intercommunale à investir :

- Enfin, il s'agit encore d'une période de début de mandat, avec le renouvellement d'un certain nombre d'élus, et qui a ouvert des démarches (mutualisation et PLUi) ayant entraîné des *coopérations plus affirmées entre les communes et avec la CCPLD*. Certains élus soulignent ainsi l'existence d'une nouvelle « maturité » du territoire, qu'il faut sans doute continuer à investir.

The background features abstract geometric lines. A thick dark blue line runs diagonally from the top left towards the bottom center. A thinner dark blue line runs horizontally across the middle. A light blue line runs diagonally from the bottom left towards the top right. A green line forms a loop on the left side, overlapping the other lines.

# Des problématiques stratégiques à interroger

*- L'ancrage dans le Pays de Brest*

*- Ville centre, multipolarité et cohésion territoriale*

*- La nécessaire articulation des différents échelons*

# Des problématiques stratégiques à interroger

## *L'ancrage dans le Pays de Brest*

### ■ Une situation favorable à consolider au sein de la dynamique métropolitaine :

- La CCPLD inscrit son développement dans celui du Pays de Brest, le SCoT en fixant les grands enjeux (métropolisation, soutien à un développement de l'offre d'équipements en lien avec la desserte en transports collectifs, la définition de trois niveaux de polarité, etc.)
- Au sein de cet ensemble, la CCPLD a une *place spécifique en tant qu'entrée et 2nd pôle économique* du Pays de Brest représentant 10% de l'emploi total de la zone, mais aussi en tant que lieu de vie à part entière.
- Sa position lui confère des *atouts particuliers dans un contexte où l'ouest de la métropole se développe* particulièrement (Technopôle Brest-Iroise)
- L'enjeu est donc de *trouver une articulation adaptée* au sein du Pays, pour *atténuer les concurrences, additionner les forces et renforcer les complémentarités*.

### ■ Un positionnement spécifique à renforcer pour valoriser les complémentarités :

- Avec ses près de 50 000 habitants et sa ville-centre, le territoire de la CCPLD pourrait avoir *vocation à devenir communauté d'agglomération*, ce qui représente une dimension différente *pour peser à l'échelle du Pays de Brest*.
- Enfin, un certain nombre d'éléments du territoire lui sont spécifiques (patrimoine bâti et maritime, Abbaye de Daoulas, Kann Al Loar, Fête du Bruit, fonds H. et E. Leclerc, château de la Roche-Maurice) et pourraient être des facteurs sur lesquels s'appuyer pour *valoriser des atouts distinctifs* et faire rayonner le territoire au sein et au-delà du Pays de Brest.



# Des problématiques stratégiques à interroger

## *Ville centre, multipolarité et cohésion territoriale*

- **Un rôle de centralité de Landerneau à conforter dans un contexte de concurrences entre territoires :**
  - Landerneau est la 2<sup>ème</sup> ville du Pays de Brest, et une des plus denses. Elle concentre des équipements et services de centralité spécifiques, et souhaite affirmer encore davantage son rôle de centralité notamment en maintenant une progression de sa population et en développant le commerce de cœur de ville.
  - Ce *rôle de centralité apparaît essentiel pour l'attractivité du territoire* communautaire dans son ensemble.
- **L'enjeu de la cohésion territoriale et du sentiment d'appartenance :**
  - Dans le même temps, il apparaît *essentiel que la ville-centre ne prenne pas une place trop prépondérante* dans la coopération intercommunale, en trouvant un juste milieu pour tenir compte des autres bassins de vie.
  - Aujourd'hui, *plusieurs facteurs peuvent contribuer à affaiblir la centralité de Landerneau mais aussi la structuration du territoire communautaire et plus largement le sentiment d'appartenance commun :*
    - Sur le nord de la CCPLD, la carte scolaire n'est plus calquée sur le territoire communautaire, ce qui crée des habitudes de vie au « désavantage » de la ville-centre.
    - Les difficultés du transport (et notamment de l'axe routier reliant Daoulas à Landerneau) ne favorisent pas le sentiment d'appartenance des habitants et l'identification à un territoire commun, en particulier pour les habitants du sud du territoire, pour qui la CCPLD n'est pas forcément leur bassin de vie.
  - Dans ce contexte, *travailler à un renforcement de la cohésion et de l'esprit communautaire* apparaît essentiel

# Des problématiques stratégiques à interroger

## *La nécessaire articulation des différents échelons*

### ■ Pour assurer l'effectivité du projet de territoire, la nécessité de tenir compte de tous les acteurs :

- Pour que le projet de territoire ne reste pas qu'un document structurant sans traduction dans la réalité, il importe que tous les acteurs du territoire soient impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie :
  - Dans un premier temps, il s'agira de construire le projet de territoire à l'échelle institutionnelle, au niveau de l'intercommunalité, de ses communes membres et de ses partenaires.
  - Mais, pour que la stratégie se territoire soient *réellement partagée et conduite à tous les échelons*, il pourra être intéressant d'y *associer les acteurs associatifs et économiques*, la société civile ou les représentants des usagers.

### ■ Trouver l'équilibre entre échelles stratégique et quotidienne :

- Un des enjeux du projet de territoire sera de parvenir à *articuler efficacement l'échelle stratégique* projetant les ambitions du territoire à l'horizon 2030, *et l'échelle quotidienne et de solidarité* permettant un maintien de l'équité et du maillage des services publics. Plusieurs questions peuvent ainsi se poser :
  - Comment placer le curseur entre besoin de local, de solidarité et de cohésion, et taille critique, rayonnement, rôle d'entraînement et de levier que doit jouer la CCPLD ?
  - Comment dépasser l'agrégation de projets communaux, tout en favorisant l'implication de tous dans le projet ?
  - Comment la CCPLD peut-elle être au service des communes et de l'affirmation des complémentarités et des différences, tout en jouant un rôle de mise en cohérence à l'échelle communautaire ?
  - Comment assurer la solidarité entre les territoires, tout en étant contraint à une obligation forte de priorisation dans un contexte de rareté plus affirmé ?
  - Comment s'inscrire dans la dynamique métropolitaine ?